

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°002

' RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS ' ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR			
OBJET :			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le tissu associatif de la Ville de Carcassonne constitue un pilier essentiel de la cohésion sociale, du dynamisme local et de l'animation de la commune. Par leur engagement quotidien, les associations participent activement à la vitalité sportive, culturelle, éducative, sociale et environnementale du territoire.

Afin de valoriser cette richesse associative et de favoriser les échanges entre les habitants et les acteurs locaux, la Ville organise chaque année la manifestation « Le Rendez-vous des associations ». Cet événement majeur, ouvert gratuitement au public, permet aux associations de bénéficier d'un espace privilégié de visibilité, d'information et de rencontre avec la population du territoire.

Face au succès croissant de cette manifestation et afin d'en garantir le bon déroulement dans des conditions optimales de sécurité, d'organisation et d'équité, il apparaît nécessaire de formaliser un cadre juridique, technique et organisationnel clair, transparent et protecteur pour l'ensemble des participants.

Le règlement intérieur annexé à la présente délibération a ainsi pour objet de définir les modalités d'organisation et de participation à la manifestation, autour de plusieurs principes fondamentaux :

- le respect des principes républicains et des valeurs de la République ;
- la transparence et l'égalité des conditions d'accès à l'événement ;
- les règles relatives à la sécurité, à l'occupation des espaces et à la logistique du site ;
- les engagements et responsabilités des associations participantes.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le règlement intérieur de la manifestation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32531-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026